

**PÃ©tition de soutien aux directrices et directeurs d'Ã©cole**

**Internet**

PostÃ© par : JulieM

PubliÃ©e le : 15/12/2008 15:00:00

Alors que lâ€™on cherche encore, du cotÃ© de lâ€™Ã©lysÃ©e, Ã  repÃ©rer les Ã« futurs dÃ©linquants Ã» dÃ©s la maternelle, au moment oÃ¹ nous sommes en droit de nous inquiÃ©ter du durcissement pÃ©nal sur les mineurs que prÃ©pare la Garde des Sceaux, comment peut-on accepter que, sous couvert Ã« d'aide administrative Ã  la gestion Ã» des Ã©coles, **tous les enfants scolarisÃ©s dans le premier degrÃ© soient immatriculÃ©s de maniÃ©re individuelle dÃ©s lâ€™Ã¢ge de 3 ans, et ce durant tout leur parcours Ã©ducatif, pour une durÃ©e pouvant aller jusqu'Ã  35 ans ?**

En effet, Ã  cÃ¢tÃ© du fichier BE1D en tant que tel, une "Base nationale des identifiants Ã©lectroniques" (BNIE) se constitue avec la mÃªme opacitÃ© de la part du ministÃ©re de lâ€™Education nationale, des "identifiants" que doivent recevoir chaque enfant dÃ©s leur entrÃ©e en maternelle.



**C'est pour quoi une pÃ©tition de soutien aux directrices et directeurs d'Ã©cole**

vient d'Ãªtre lancÃ©e, Ã  lâ€™initiative du Collectif national de rÃ©sistance Ã  Base Ã©lectroniques (CNRBE), crÃ©Ã© le 8 novembre 2008 suite Ã  la coordination d'une trentaine de comitÃ©s dÃ©partementaux. Les directrices et directeurs qui refusent toujours de jouer le jeu de leur hiÃ©rarchie ont lancÃ© le 24 novembre un appel Ã  la rÃ©sistance, qui a rÃ©uni au bout de quelques semaines plus de 150 adhÃ©sions.

Elles/ils sont sous pression de leurs inspecteurs d'acadÃ©mie. Certains ont dÃ©jÃ  Ã©tÃ© invitÃ©s Ã  quitter leur fonction de directeur, d'autres ont subi des retenues sur salaire Ã  la fois pour ne pas participer aux "sÃ©ances de formation" Ã  BE1D mais aussi, plus simplement, pour refuser d'entrer la moindre donnÃ©e concernant leurs Ã©lÃ©ves dans la machine.

En ce moment, la pression s'intensifie car il leur faut rÃ©cupÃ©rer les fameuses clÃ©s Ã©lectroniques "OTP" ("one time password"), qui sont censÃ©es assurer une sÃ©curitÃ© aux accÃ©s Ã  la base qui s'effectue, pour plus de Ã« facilitÃ© Ã», sur internet. Les directeurs

refusant ces clauses sont le nouveau monstre du doigt, alors qu'il est précisé dans la lettre de décharge qu'ils doivent signer que « l'utilisateur de la clause de sécurité est entièrement responsable de l'usage qui en est fait » et qu'il « ne doit pas la laisser sans surveillance ». Cette responsabilité est permanente, y compris en dehors des heures de service, impliquant que le fonctionnaire est ainsi responsable individuellement et personnellement d'un dispositif professionnel.

Il faut savoir aussi que le fichier Base des élèves vient d'être "légalisé" par un simple arrêté administratif du 20 octobre 2008, 4 ans après avoir été lancé à titre "expérimental" sans base légale, plus d'un an après avoir été généralisé à tout le territoire (plus de 55.000 écoles concernées, publiques comme privées) sans qu'aucun bilan de l'expérience n'ait été organisé ni même évoqué, n'a jamais fait l'objet du moindre débat public, y compris au Parlement, de la moindre concertation au sein du corps enseignant comme auprès des parents des élèves. tant entendu que les pouvoirs de contrôle de la seule autorité compétente, la CNIL, sont devenus caduques en 2004, et que de futures modifications des deux fichiers en question pourront s'effectuer avec la même opacité, par simple arrêté administratif ou via le dépôt d'amendements discrets au Parlement...

Au moment où le gouvernement tourne le nouveau regard sur de pseudo-contrôles qui encadreraient, à l'avenir, les fichiers dits "policiers", les Big Brother Awards souhaitent que tous les citoyens et organisations sensibles au conditionnement des jeunes enfants aux outils de contrôle social signent cette pétition de soutien aux directrices et directeurs entrés en résistance.

À

À

Sans plus attendre : [SIGNEZ-LA](#)